

SEANCE du 31 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente-et-un du mois de mai à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 23/05/2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Janine AMAR, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	7
En exercice	7
Qui ont pris part à la délibération	7
Date de la convocation	23/05/2025

Présents : Mesdames AMAR Janine et ROUSSIN Christine, Messieurs BASQUIN Lilian, BUR Frédéric, LIEVAUX Émilien, MIRANDA Raphaël, BROCHEC Frédéric.

Absents : 0

Secrétaire de séance : MIRANDA Raphaël

Objet : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE  
DU SDTV 26 POUR L'ANNEE 2024

Délibération n°2025-05-05

Le Conseil municipal,

Vu la délibération N° 2025 du 2025 rapport activité 2024 du SDTV 26  
Madame le Maire rappelle que la commune est adhérente au SDTV 26.

Conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activité doit être transmis chaque année, aux Maires de chaque Commune membre de tous les Etablissements Publics de Coopérations Intercommunales.

Ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal. Il a pour objet de présenter les missions et les réalisations ainsi que le bilan financier du syndicat sur l'année 2024.

Vu la délibération du SDTV 26 du 2025

Après avoir pris connaissance dudit rapport d'activité pour l'année 2024, il est demandé en conséquence, aux membres du Conseil Municipal d'en prendre acte.

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité ONT PRIS ACTE, du rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Valouse,  
Janine AMAR

POUR : 7  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

*Janine Amar*

